

Salle des fêtes : Un héritage hors norme !

La salle des fêtes adossée au château Louis XI a été construite lors du mandat du maire René Bergeret.

Le maire annonce 500 000 Euros de mise en conformité de cette salle, dont 176 000 euros pour 2012, sinon ce sera la fermeture.

Que peut faire le Maire ?

- fermer la salle des fêtes actuelle
- construire un nouvel espace à la place du supermarché Casino, comme promis par la majorité lors de sa campagne de 2008
- ou bien engager ces 500 000 euros de travaux sur un bâtiment de plus de 30ans

Son choix s'est porté sur la dernière solution; est-ce la plus économique sur le long terme ?

L'école publique : Tout ça pour ça !

Monsieur le Maire et son équipe abandonnent leur projet de rénovation de l'école publique rue de la Halle. Ils parlent de report mais sans avancer de date.

Pourquoi un tel projet ?

A les écouter, les précédentes équipes municipales n'entretenaient pas les locaux.

En vérité, tous les ans une classe était refaite, le mobilier souvent changé, et bien sûr les entretiens de sécurité régulièrement programmés et réalisés.

Mais comme toujours la critique est lancée, et c'est toujours la faute aux autres.

Le projet de rénovation de l'école a généré des études onéreuses (près de 200 000 euros)

L'évaluation du projet, à ce jour, est de l'ordre de 6 millions d'Euros.

L'équipe de « La Côte Ensemble » avait envisagé :

- la construction d'un nouvel établissement scolaire sur le terrain au sud du parc d'Allivet (terrain appartenant à la commune)
- un financement par la vente des bâtiments actuels de l'école et d'une partie des terrains du sud Allivet.

La majorité municipale actuelle a préféré faire table rase des avant-projets de l'équipe précédente.

Il aurait suffi de poursuivre les démarches d'analyse et de débattre ensemble pour comparer la faisabilité, les avantages et les inconvénients des projets de rénovation et de construction neuve.

La concertation est un outil de progrès et de « démocratie participative » !

Pourquoi avoir payé un audit financier en 2009, s'il ne permettait pas au Maire, de s'apercevoir qu'un projet de 6 millions d'euros n'était pas possible ?

Fallait-il attendre d'engager plus de 200 000 euros pour s'en apercevoir ?

Une phrase résume bien malheureusement la gestion actuelle de la Ville de La Côte Saint André :

« Gouverner c'est prévoir »

Le Groupe LCE : Marielle Coup, Mireille Gilibert, Nunzia Mazzilli, Marie-Thérèse Robert, Joël Gullon, Eric Germain Cara.